



Département des Alpes-Maritimes

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 20 JANVIER 2022

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE  
(Art. L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriale)

L’an deux mil vingt-deux et le **20 janvier**, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 14 janvier 2022, s’est réuni au Pôle Culturel Auguste Escoffier sis au 30 Allée Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Lionnel LUCA, Maire de Villeneuve Loubet.

**Présents**

M. Lionnel LUCA - Mme Marie BENASSAYAG (sauf pour la délibération n° 008) - M. Albert CALAMUSO  
M. Charles LUCA à partir de la délibération n° 007 jusqu’à la délibération n° 011  
Mme Thérèse DARTOIS - Mme Nathalie NISI - M. Christian VIALLE  
Mme Valérie PREMOLI - M. Jean-Paul BULGARIDHES - Mme Patricia LAVIGNE  
M. Marcel PIACENTINO - Mme Catherine PIEGGI (sauf pour la délibération n° 008)  
M. Serge JOVER - Mme Sylvie MARCHAND (sauf pour la délibération n° 008)  
Mme Ada Rebiha AIT-YALLA - M. Jean-Michel GRANELLE - M. Stéphane FINE – Mme Michèle PERRIN  
M. Guy DUBRULLE PASQUIER - Mme Maud RIBET - M. Bruno FINO  
M. Jean-Jacques BENOIT - Mme Farah Lina BOUCHOT OUABIR  
Mme Laetitia VALERI PROISY - M. Philippe LACOSTE- Mme Crescence LEBRUN  
Mme Viviane DAUDIGNY - M. Jean-Pierre VINCEDET

**Représentés / pouvoirs :**

M. Charles LUCA, pouvoir donné à M. Marcel PIACENTINO pour les délibérations n°001 à 006 (inclus)  
M. Philippe DELEAN, pouvoir donné à M. Christian VIALLE  
Mme Elodie SAJAG HIRSCHI, pouvoir donné à Mme Thérèse DARTOIS  
Mme Martina L’ECRIVAIN, pouvoir donné à Mme Valérie PREMOLI  
M. Romain ROCHE, pouvoir donné à M. Lionnel LUCA  
M. Patrick FISCHER, pouvoir donné à M. Albert CALAMUSO

**Quittent la salle et ne prennent pas part au vote de la délibération n° 008:**

Mme Marie BENASSAYAG  
Mme Catherine PIEGGI  
Mme Sylvie MARCHAND

**Secrétaire de séance :** Mme Farah Lina BOUCHOT OUABIR

**1 - PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/12/2021**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, à L’UNANIMITE APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2021.

**2 – INFORMATION - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L’UNANIMITE PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Maire.

## ADMINISTRATION GENERALE

### DEL 2022/CM01/001 - CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE MUNICIPALE – AVENANT N°1

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention conclue entre la Commune et La Poste portant sur l'organisation d'Agence Postale Municipale située Avenue des Ferrayonnes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à engager toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à la bonne mise en œuvre et la bonne exécution de la délibération.

## INTERCOMMUNALITE

### DEL 2022/CM01/002 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités et du compte administratif de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour l'année 2020.

### DEL 2022/CM01/003 - RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

### DEL 2022/CM01/004 - RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

### DEL 2022/CM01/005 - RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

**DEL 2022/CM01/006 - TRANSFERT DES COMPETENCES DU SDEG AU SICTIAM - DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE**

**Rapporteur : Madame Patricia LAVIGNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **DECIDE** en application de l'article L2121-21 aliéna 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée,
- **DESIGNE** Madame Patricia LAVIGNE, représentant titulaire et Monsieur Jean-Michel GRANELLE, représentant suppléant de la commune au sein du collège « distribution publique d'électricité » du SICTIAM

**ENVIRONNEMENT**

**DEL 2022/CM01/007 - LOI CLIMAT ET RESILIENCE – EROSION DU LITTORAL VILLENEUVOIS – AVIS DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET A DESTINATION DU PREFET – DEMANDE DE SURSEOIR ET DE REPORT DE DATE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de l'absence d'information suffisante donnée par l'Etat sur un domaine stratégique relevant de ses prérogatives régaliennes, sur une problématique Nationale d'érosion du Littoral dépassant le simple périmètre communal, *a fortiori* dans un délai inférieur à deux mois sur des questions pouvant entraîner des conséquences importantes pour la Commune sur les 100 ans à venir,
- **PREND ACTE** par conséquent de l'impossibilité, pour le Conseil municipal et dans le cadre de la bonne application de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, d'émettre un avis en l'absence d'une information adaptée à la nature et à l'importance de l'affaire qui lui est soumise,
- **SURSOIT** et reporte l'avis à émettre par la Commune de Villeneuve Loubet portant sur son inscription potentielle à la liste nationale provisoire qui devrait être approuvée par décret, tant que les éléments nécessaires à la pleine connaissance du Conseil Municipal n'auront pas été produits.

**URBANISME**

**DEL 2022/CM01/008 - PLAN LOCAL D'URBANISME : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET PORT MARINA BAIE DES ANGES VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU**

**Rapporteur : Monsieur Marcel PIACENTINO**

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés, après que Mesdames BENASSAYAG, PIEGGI et MARCHAND se soient retirées de l'assemblée, ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** le lancement de la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par déclaration de projet et les modalités en découlant
- **FIXE** une réunion d'examen conjoint avec l'Etat et les personnes publiques associées, ainsi qu'une enquête publique pour la consultation de la population
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette procédure

**DEL 2022/CM01/009 - CREATION D'UNE LIAISON VIAIRE ENTRE L'AVENUE JACQUES-YVES COUSTEAU ET LA CONTRE ALLEE DU BD DES ITALIENS – LANCEMENT PROCEDURE EXPROPRIATION**

**Rapporteur : Monsieur Marcel PIACENTINO**

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **CONFIRME** sa volonté de réaliser le projet de création d'une liaison viaire directe entre l'avenue Jacques-Yves Cousteau et le boulevard des Italiens (RD 6098)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir M. le Préfet des Alpes-Maritimes sur la base d'un dossier réglementaire établi en application des articles R 112-4 et suivants et R 131-3 et suivants du Code de l'Expropriation, pour solliciter l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe,
- **HABILITE** M. le Maire à représenter la Commune, tant devant les juridictions administratives que judiciaires le cas échéant et à élaborer tous documents relatifs à cette procédure.

## FINANCES

### DEL 2022/CM01/010 - DECISION MODIFICATIVE N°4 - EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **ADOpte** la décision modificative n°4 – exercice 2021 du budget principal de la Commune.

### DEL 2022/CM01/011 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat organisé sur le Rapport d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2022.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h15.

FAIT A VILLENEUVE LOUBET, le 20 Janvier 2022.

Le Maire,

**Lionnel LUCA**

Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Sophia Antipolis.

